

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2024/83 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 27 mai, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 21 mai 2024

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cleret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Freddy Riotton, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Anne Deprez, Gilles Dumas.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.

Pouvoirs : Marianne Scarcella à Eric Vallier, Patrick Martinello à Marie-Pierre Drain, Fabienne Croze à Christian Roux, Véronique Ménéghin-Caprio à Caroline Fiorucci, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Uta Ihle à Claude Didier, Danielle Montagnon à Robert Cuchet, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Françoise Streit à Sabine Campredon, Claude Girard à Hélène Rossi.

Votants : 41 Pour : 41

OBJET : NOUVEAU MONTANT DU PROGRAMME UIVE – MARCHÉ DE CONCEPTION-REALISATION PROCESS POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE UNITE D'INCINERATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE ET DECONSTRUCTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES SUR LE SITE ATHANOR A LA TRONCHE

La présente délibération concerne l'opération de construction d'une nouvelle unité d'incinération et de valorisation énergétique et déconstruction des installations existantes sur le site ATHANOR à La Tronche.

Partageant le souhait de mutualiser les outils industriels de traitement des déchets à l'échelle du territoire Sud-Isère, afin de sécuriser les exutoires et de maîtriser les coûts à moyen et long termes, Grenoble-Alpes Métropole, la communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, la communauté de communes Le Grésivaudan, la communauté de communes du Trièves, la communauté de communes de l'Oisans et la communauté de communes de la Matheysine, ont signé le 6 novembre 2018 une convention de groupement de commandes pour faire exploiter et reconstruire ensemble l'usine d'incinération d'Athanor à La Tronche. La Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère communauté a intégré le groupement de commandes par un avenant n°2 à la convention en date du 15 septembre 2021.

La conduite de l'opération est assurée par Grenoble-Alpes Métropole désignée pour ce rôle par les autres membres du groupement de commandes.

Par délibération du 6 décembre 2021, la communauté de communes du Trièves, a validé :

- le programme
- le budget prévisionnel : 199,1 millions d'euros HT (valeur 2021) soit 220 millions d'euros HT en valeur 2024 pour le groupement de commande UIVE .
- le planning de l'opération : mise en service industrielle de la nouvelle UIVE en novembre 2028
et par cette occasion, un avenant a été contractualisé à la convention du groupement de commandes.

En vue de la réalisation du projet, un marché de conception-réalisation a été conclu le 09 décembre 2022 en procédure avec négociation, en application des articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique.

Les candidats sélectionnés non attributaires ayant remis des prestations de conception définies dans les documents de la consultation bénéficient chacun d'une prime en application des articles R2171-19 et suivants du code de la commande publique. Le règlement de consultation au Dossier de Consultation des Entreprises prévoit une prime de :

- 80 000,00 € HT pour les soumissionnaires ayant remis une offre finale mais qui est éliminée en raison de son caractère irrégulier, inapproprié ou inacceptable ou si elle constitue une offre anormalement basse,
- 120 000,00 € HT pour les soumissionnaires ayant remis une offre finale ni inappropriée, ni irrégulière, ni inacceptable, ni anormalement basse.

La durée prévisionnelle du marché est de 6 ans.

La date limite de remise des candidatures était fixée au 17 janvier 2023. A l'issue de la consultation 5 plis ont été réceptionnés dans les délais. L'analyse a permis de sélectionner 5 soumissionnaires par une décision en date du 06 février 2023.

La date limite de remise des offres initiales était fixée au 30 juin 2023. A l'issue de la consultation 2 plis ont été réceptionnés dans les délais. La phase de négociations s'est déroulée du 26 septembre 2023 au 12 octobre 2023. La date limite de remise des offres finales était fixée au 09 février 2024. A l'issue de la consultation 2 plis ont été réceptionnés dans les délais.

La consultation comportait 2 prestations supplémentaires éventuelles (PSE) obligatoires :

- PSE1 : Système de traitement des fumées outdoor (sans enveloppe bâtiment)
- PSE2 : Récupération de la chaleur fatale sur les fumées d'incinération.

L'offre du groupement VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS/LEROUX ET LOTZ a été considérée irrégulière par décision du Président de la CAO (groupement de commande) en date du 09/04/2024. Les études réalisées par ce groupement justifient le versement de la prime pour une offre finale irrégulière tel que prévu au règlement de consultation, soit 80 000 € HT.

La commission d'appel d'offres du groupement de commandes du 09 avril 2024 a sélectionné la solution Base + PSE1. Elle a attribué le marché de conception-réalisation process à KEPPEL SEGHERS pour un montant global de 167 602 719 € HT dont 766 833 € HT pour la PSE1.

La part du Trièves, fonction de la capacité réservée de 1.64% dans la nouvelle UIVE, s'élève pour ce marché à 2 748 685 € HT.

L'offre de cette équipe a en effet été jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres (valeur technique 60%, prix 40%)

Sur la base de l'offre attributaire, l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'opération doit être réévaluée. Elle est portée à :

- 277,6 millions d'euros HT (valeur février 2024) pour le groupement de commandes, la quote part du Trièves s'établissant à 4.5 M€.

Il conviendra par ailleurs de prendre en compte :

- Les révisions de prix dues au titre des contrats de prestations intellectuelles et travaux, dont le montant est actuellement estimé à 34,3 millions d'euros HT pour la part groupement de commande dans l'hypothèse d'un taux de révision de prix à 2,5%/an, la quote part du Trièves s'établissant à 0,6 M€,
- Le coût du financement selon les modalités retenues annuellement par chaque collectivité membre du groupement de commandes,
- Le reliquat de TVA payée et non récupérée.

Ces niveaux de prix supérieurs à ceux estimés en phase programme s'expliquent en partie par le contexte fortement inflationniste depuis 2021 qui entraîne une forte augmentation des prix de la construction et des matières premières.

Par ailleurs, le marché de l'incinération et de la valorisation énergétique des déchets connaît une forte activité compte tenu de la vétusté d'une grande partie des usines et du contexte réglementaire (exigences environnementales renforcées sur l'incinération applicable au 03 décembre 2023 / augmentation de la TGAP sur l'enfouissement) et énergétique (forte fluctuation des prix d'achat / vente de l'énergie). Dans ce contexte et compte tenu du nombre réduit de constructeurs process, le niveau de concurrence reste limité pour ce type d'équipement qui requiert des études coûteuses dès la phase appel d'offres.

Néanmoins, les performances garanties des nouveaux équipements permettront une bien meilleure valorisation énergétique que l'UIVE existante : augmentation de la production de

chaleur et triplement de la quantité d'électricité produite à part
revendue, malgré la baisse des tonnages de déchets incinérés. L'augmentation du coût
d'investissement est ainsi compensée par des recettes de valorisation énergétique en hausse.
Le coût global de traitement à la tonne de déchets incinérés, sur une durée prévisionnelle de
25 ans, reste donc stable. Estimé en phase programmation à 99 € HT/t (hors révisions de prix,
hors toutes taxes), le coût unitaire global est désormais estimé, sur la base de l'offre
attributaire, entre 86 et 105 € HT/t (selon tarif de vente de l'électricité, hors révisions de prix,
hors toutes taxes), soit 94 à 113 € HT/t avec provisions pour révisions de prix.

Le planning prévisionnel du projet de nouvelle usine, établi sur la base d'une validation de la
nouvelle enveloppe financière prévisionnelle en mai 2024, prévoit le début des travaux en avril
2026, la mise en service industrielle de la nouvelle UIVE en décembre 2029, la réception et la
fin des travaux sur le site Athanor pour 2031.

Ces évolutions de programme, d'enveloppe financière et de planning ont été partagées avec
le comité de pilotage du groupement de commandes.

La Métropole sollicitera les éventuelles subventions mobilisables pour la réalisation du projet.

La présente délibération a pour objet de valider la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle
affectée à l'opération ainsi que le nouveau planning de réalisation.

PPI par EPCI	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL
GAM	91 618	682 371	422 941	2 533 559	5 180 702	14 034 948	53 078 991	49 418 664	31 057 290	36 085 998	2 988 445	385 006	195 960 533
CA Pays Voronnois	19 570	145 757	90 342	541 177	1 106 616	2 997 914	11 337 857	10 555 998	6 633 945	7 708 095	638 342	82 239	41 857 852
CC Le Grésivaudan	16 794	125 085	77 529	464 425	949 670	2 572 735	9 729 868	9 058 896	5 693 087	6 614 896	547 809	70 575	35 921 369
CC Matheysine	5 127	38 184	23 667	141 772	289 899	785 361	2 970 170	2 765 347	1 737 890	2 019 284	167 226	21 544	10 965 471
CC Oisans	3 279	24 424	15 139	90 685	185 436	502 360	1 899 885	1 768 869	1 111 650	1 291 645	106 967	13 781	7 014 120
CC Trièves	2 387	17 775	11 017	65 997	134 953	365 599	1 382 665	1 287 317	809 018	940 012	77 847	10 029	5 104 616
SMVIC	7 071	52 667	32 644	195 547	399 861	1 083 257	4 096 787	3 814 272	2 397 089	2 785 219	230 657	29 716	15 124 787
TOTAL (HT)	145 847	1 086 264	673 278	4 033 162	8 247 138	22 342 175	84 496 223	78 669 364	49 439 970	57 445 149	4 757 293	612 889	311 948 752

Il est proposé de financer les appels de fonds à venir en fonds propres ou en dette
récupérables selon les capacités financières de la communauté de communes.

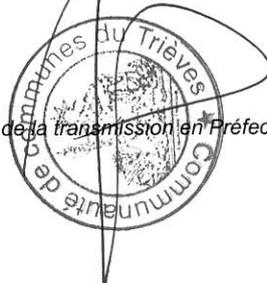
Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à mandater le Président du
groupement de commande à signer le marché "lot process" avec le candidat KEPPEL
SEGHERS pour un montant de 167 602 719 € H.T et de valider le programme et l'enveloppe
prévisionnels à 311 948 752 € HT soit 5 104 616 € HT pour la Communauté de communes du
Trièves de la nouvelle unité d'incinération et de valorisation énergétique sur le site d'Athanor.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à financer les appels de fonds à venir en fonds propres ou en dette récupérables selon les capacités financières de la Communauté de communes du Trièves,
- **AUTORISE** le Président à mandater le Président du groupement de commande à signer le marché « lot process » avec le candidat KEPPEL SEGHERS pour un montant de 167 602 719 € HT,
- **VALIDE** le programme et l'enveloppe prévisionnels à 311 948 752 € HT soit 5 104 616 € HT pour la Communauté de communes du Trièves de la nouvelle unité d'incinération et de valorisation énergétique sur le site d'Athanor.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 27 mai 2024

Le Président
Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

31/5/24 et de sa publication le 31/5/24